

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 6 février 1957. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a procédé à l'audition de MM. Naudin, vice-président, et Dupage, directeur du Comité d'action et d'expansion économique, qui lui ont exposé les perspectives que le marché commun européen ouvrirait à la production française, tant agricole qu'industrielle, et ont évoqué le rôle que seraient

appelés à jouer, pour la réalisation du marché commun, tant les organismes professionnels que les pouvoirs publics.

Une discussion s'est instaurée à laquelle ont participé notamment : MM. Martial Brousse, Tamzali, Valeau, François Valentin et le président.

La commission a, ensuite, chargé son président de déposer une question orale avec débat « demandant à Monsieur le Président du Conseil de bien vouloir lui faire connaître les dispositions essentielles du projet de marché commun européen et notamment les solutions apportées aux questions suivantes :

« — Réduction puis suppression des tarifs douaniers à l'intérieur de la Communauté et fixation du tarif douanier commun applicable aux pays tiers ;

« — Libération des échanges à l'intérieur de la Communauté d'une part et vis-à-vis des pays tiers, d'autre part ;

« — Aides ou protections apportées par les Etats à diverses activités ;

« — Dispositions relatives à l'agriculture ;

« — Participation des pays d'Outre-Mer de l'Union Française ;

« — Création d'une zone de libre échange ;

« — Les institutions du marché commun et leurs rapports avec les organismes internationaux existants ;

« — L'adaptation de la politique économique française aux perspectives du marché commun, notamment au plan des économies régionales et des investissements. »

AGRICULTURE

Mercredi 6 février 1957. — *Présidence de M. Restat, président.*

— La commission a approuvé, à l'unanimité, les conclusions du rapport de M. Monsarrat tendant à l'adoption sans modification de la proposition de loi (n° 181, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, complétant l'article 66 c du Livre II du Code du travail et édictant des pénalités à l'égard de ceux qui s'opposent à l'accomplissement des devoirs des inspecteurs et contrôleurs des lois sociales en agriculture.

Elle a ensuite entendu un exposé de M. Houdet, rapporteur de la proposition de loi (n° 305, année 1955) de M. Aubert, relative à l'amélioration de l'habitat rural.

A la suite d'un échange de vues, la commission a décidé de surseoir à l'examen de cette proposition de loi et de déposer sur le projet de loi (n° 262, session 1956-1957) tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs, un amendement instituant un programme pluriannuel de financement des travaux d'habitat rural (prêts et subventions).

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 6 février 1957. — *Président de M. Rotinat, président.*
— La commission a examiné le rapport de M. de Montullé sur le projet de loi (n° 238, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, réglementant la colombophilie civile. En dehors d'une légère modification d'ordre rédactionnel apportée à l'article 9, elle a proposé l'adoption du texte voté par l'Assemblée Nationale.

Elle a adopté ensuite le rapport de M. Parisot tendant à l'adoption sans modification du projet de loi (n° 77, session 1956-1957), relatif aux cadres d'aspirants de réserve des services de santé des armées.

Le projet de loi (n° 311, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ratification du décret n° 56-940 du 21 septembre 1956 portant création d'un contingent spécial de croix de la Légion d'Honneur et de médailles militaires en faveur des personnels prenant part aux opérations de sécurité ou de maintien de l'ordre en Afrique du Nord, a été adopté sans modification après que M. Parisot ait été désigné comme rapporteur.

Sur la proposition du président, il a été décidé de déposer un amendement au projet de loi tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs. La modification proposée tend à compléter le 2^e alinéa de l'article 26 par les mots : « ou par l'urgence des travaux de défense, les dispositions de la loi 51-38 du 6 janvier 1951 étant maintenues ».

A la suite d'un échange de vues auquel ont pris part notamment MM. de Maupeou, Augarde, Boulangé et le président, la

commission a décidé d'inviter le Secrétaire d'Etat aux Forces armées (Guerre) à lui présenter un exposé sur la situation actuelle du moral de l'armée en liaison avec les événements d'Afrique du Nord.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 6 février 1957. — *Présidence de M. Dubois, président.* — La commission a adopté :

1° Le rapport de M^{me} Brossolette sur la proposition de loi (n° 489, session 1955-1956), de M. Chazette, tendant à étendre aux groupes d'H. L. M. la liste des établissements protégés contre la création de débits de boissons par les lois des 4 novembre 1940 et 6 mars 1943.

2° Le rapport de M. Lacaze sur la proposition de loi (n° 279, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier les articles L 571 et L 572 du Code de la santé publique, relatifs aux officines de pharmacie.

Présidence de M. Jean Fournier, vice-président. — La commission a terminé la deuxième lecture du rapport de M^{me} Delabie sur le projet de loi (n° 68, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, sur le reclassement des travailleurs handicapés.

Elle a apporté à ce texte de nombreuses modifications :

1° de forme (précisions rédactionnelles, meilleur classement des articles, suppression des répétitions inutiles) ;

2° de fond, concernant notamment :

— les articles 13 et 14,

— l'article 15 (classement des travailleurs handicapés dans des catégories qui seront déterminées par règlement d'administration publique),

— l'article 22 (création d'emplois dits « légers »),

— l'article 29 (fixation par décret des conditions d'attribution des prêts),

— l'article 29 *bis* (création d'un label),

— le titre V (remplacement du Conseil supérieur par une

commission supérieure pour le reclassement des travailleurs handicapés).

La commission reprendra l'étude de ce texte à l'issue des délibérations de la commission du travail saisie pour avis.

FINANCES

Mercredi 6 février 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'examen en 2^e lecture du décret n° 56-1134 pris en application de la loi-cadre d'outre-mer autorisant et réglementant la création d'actions de préférence dans certaines sociétés d'Outre-Mer. M. Durand-Réville, au nom de la commission de la France d'Outre-Mer a montré qu'il convenait d'adopter le texte de l'Assemblée Nationale pour ne pas retarder la conclusion d'accords en cours de négociation. M. Pellenc, rapporteur général, a soutenu une thèse inverse, concluant à la reprise du texte du Conseil de la République légèrement modifié. Après un débat où sont intervenus, notamment : MM. Coudé du Foresto, rapporteur, Debû-Bridel, Roubert, président, Chapalain, Lamarque, la commission a décidé d'entendre le ministre avant de prendre une décision définitive.

Jeudi 7 février 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Dans une première séance tenue dans la matinée, la commission a procédé à l'audition de M. Ramadier, Ministre des Affaires économiques et financières sur le projet de loi (n° 117, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs et en particulier sur l'article 3 *ter* relatif au financement. Le Ministre s'est opposé à l'adoption de l'article 3 *ter* dans une forme faisant mention de conventions à passer avec la Banque de France. Un débat s'est instauré auquel ont participé : MM. Bousch, rapporteur, Pellenc, rapporteur général, Pisani, rapporteur au nom de la commission de la reconstruction, Berthoin, Courrière, Jozeau-Marigné, président de la commission de la reconstruction, Roubert, président.

La commission a adopté une nouvelle rédaction du § 2 *a*) de l'article 3 *ter* disposant que « le Gouvernement est d'ores et

déjà habilité à passer avec les organismes financiers intéressés les accords ou conventions qui pourraient s'avérer nécessaires ».

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Mastéau sur le projet de décret portant dispositions financières en faveur des communes dont la population accuse une ascension rapide ou dont une partie importante de la population travaille en dehors du territoire communal. Le rapporteur a conclu à l'impossibilité d'émettre un avis favorable, étant donné que la question du financement doit se résoudre en fait par un prélèvement sur le fonds de péréquation de la taxe locale. M. Lachèvre, rapporteur au nom de la commission de l'intérieur, a expliqué les raisons qui ont conduit la commission de l'intérieur à émettre un avis favorable au projet de décret. Après les interventions, notamment, de MM. Waldeck L'Huillier, Fléchet, Berthoin, Pellenc, rapporteur général, la commission a décidé de réserver son avis jusqu'à plus ample information.

Présidence de M. Fléchet, vice-président. — Dans une seconde séance tenue l'après-midi, la commission a procédé à la mise au point définitive des avis en 1^{re} lecture sur les décrets de répartition des crédits pour 1957. Diverses questions avaient été posées aux ministères intéressés, les réponses obtenues ont été communiquées à la commission par M. Portmann, pour les Affaires étrangères, M. Mastéau pour l'Intérieur, M. Coudé du Foresto pour l'Aviation civile, M. Pauly pour les Finances (charges communes), M. Pellenc, rapporteur général pour la Présidence du Conseil, la Santé Publique et la Population, ainsi que pour les Travaux publics. Sous les observations faites, la commission a émis un avis favorable à l'adoption des décrets de répartition.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 6 février 1957. — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — La commission a procédé à la désignation de rapporteurs pour les décisions sur les décrets politiques de la loi-cadre.

Ces textes, répartis en 5 groupes, ont été confiés respectivement à :

— M. Moutet, pour la décision (n° 341, session 1956-1957) sur le décret portant réorganisation de l'A. O. F. et de l'A. E. F.

— M. Razac, pour les décisions (nos 340, 342 et 344, session 1956-1957) sur les décrets concernant les conseils de gouvernement dans les territoires d'A. O. F. et d'A. E. F. et les dépenses à la charge des budgets des groupes de territoires et des territoires d'outre-mer, ainsi que des provinces de Madagascar.

— M. Motais de Narbonne, pour les décisions (nos 337, 338, 339, session 1956-1957) sur les décrets concernant l'organisation des services publics civils et la définition des services de l'Etat dans les territoires d'outre-mer, ainsi que les services des Postes et Télécommunications dans les territoires d'outre-mer.

— M. Castellani, pour les décisions (nos 343 et 348, session 1956-1957), sur les décrets concernant les collectivités rurales en A. O. F., A. E. F. et à Madagascar.

D'autre part, M. Zafimahova et M. Paul Longuet — ce dernier désigné par 11 voix contre 10 à M. Castellani — ont été chargés des rapports sur les décisions (nos 345, 346, 347, session 1956-1957) concernant les décrets portant réorganisation de Madagascar, la formation, le fonctionnement et les attributions du Conseil de Gouvernement et des conseils de province de Madagascar.

M. Durand-Réville a été nommé rapporteur de la décision (n° 349, session 1956-1957), sur le décret concernant les réserves constituées par les entreprises métropolitaines pour les investissements dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et dans la République autonome du Togo ; il a été également chargé du rapport en deuxième lecture sur la décision (n° 351, session 1956-1957) concernant la création d'actions de préférence dans certaines sociétés d'outre-mer.

Enfin, M. Razac a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 292, session 1956-1957), tendant à ratifier un décret portant refus partiel d'approbation de deux délibérations de l'assemblée territoriale des établissements français de l'Océanie.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE,
CRIMINELLE ET COMMERCIALE, ALGÉRIE

Mardi 5 février 1957. — *Présidence de M. de La Gontrie, vice-président.* — M. Delalande, rapporteur pour avis, a présenté à ses collègues le texte des amendements qu'il avait rédigés, en fonction des décisions précédemment prises par la commission, au sujet de certains articles du projet de loi (n° 117, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs, dont la commission de la reconstruction est saisie au fond.

Les propositions du rapporteur ont été approuvées à l'unanimité. En outre, la commission a décidé de présenter de nouveaux amendements à l'effet :

1° de stipuler que les dispositions de l'article 3 *ter* D ne s'appliqueraient qu'aux emprunts contractés postérieurement à la publication de la loi ;

2° d'élever, d'un an à dix-huit mois, la durée du délai imparti au Gouvernement pour la publication des décrets portant refonte et codification des textes relatifs à l'expropriation (art. 26 et 42) ;

3° de préciser, dans un article additionnel 43 (nouveau), les conditions dans lesquelles il serait procédé à l'élaboration du Code de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la construction.

En ce qui concerne les articles 14 et 37, il a finalement été envisagé de proposer au Gouvernement le dépôt de deux projets de loi dans lesquels seraient traités d'une manière complète, les problèmes évoqués.

Mercredi 6 février 1957. — *Présidence de M. de La Gontrie, vice-président.* — Au cours d'une première réunion tenue dans la matinée, la commission a, tout d'abord, terminé l'examen du rapport de M. Péridier sur le projet de loi (n° 178, session 1956-1957), adopté avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, sur la propriété littéraire et artistique.

Les articles 19 et 35 *bis*, précédemment réservés, ont été adoptés, à l'unanimité, dans le texte de l'Assemblée Nationale.

La commission a, ensuite, étudié la proposition de loi (n° 295, session 1956-1957), adoptée avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, relative au recouvrement de certaines créances.

Les nouvelles dispositions votées par l'Assemblée Nationale ont été approuvées, sous réserve de quelques modifications tendant notamment :

- à écarter la formule concernant la pluralité de débiteurs ;
- à préciser que, pour les créances commerciales, l'avis de l'injonction de payer serait notifié par exploit d'huissier, lorsque le montant de la créance excéderait le taux de la compétence en dernier ressort des tribunaux de commerce.

M. Jean Geoffroy a été désigné comme rapporteur de la proposition de loi.

La commission a, enfin, sur le rapport de M. Gaston Charlet, commencé l'examen des articles du projet de loi (n° 430, session 1955-1956), complétant le Livre premier du Code de procédure pénale en ce qui concerne l'expertise judiciaire.

Au cours d'une seconde réunion, tenue dans l'après-midi, la commission a achevé l'examen des articles du projet de loi relatif à l'expertise judiciaire ci-dessus visé.

Les dispositions contenues dans le projet gouvernemental ont, dans l'ensemble, été approuvées.

Il a, toutefois, été décidé :

1° de stipuler que les règles prescrites par le texte en cause ne s'appliqueraient pas lorsque la juridiction de jugement aurait à statuer sur les intérêts civils accessoirement à une poursuite pénale ;

2° de préciser les conditions dans lesquelles les parties pourraient formuler des observations à propos de la décision ordonnant une expertise ;

3° de supprimer le texte déclarant irrecevables les oppositions formées contre les ordonnances rendues par les juges d'instruction militaires statuant sur les requêtes des parties en matière d'expertise.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Mercredi 6 février 1957. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a procédé à l'examen des amendements déposés sur le rapport (n° 262, session 1956-1957) de M. Pisani et de M^{me} Thome-Patenôtre sur le projet de loi (n° 117, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs.

Judi 7 février 1957. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a procédé à un nouvel examen de ce même rapport sur les articles 3 *ter* B et 5 *bis*.

Après un débat auquel ont pris part le président, M^{me} Thome-Patenôtre, MM. Driant et Voyant, la commission a décidé de reporter à une séance ultérieure l'examen des articles qui avaient été réservés au cours de la discussion en séance publique.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 6 février 1957. — *Présidence de M. Dassaud, président.* — La commission a désigné :

— M^{me} Devaud comme candidate pour représenter le Conseil de la République au Comité national de la vieillesse de France.

— M. Abel-Durand comme rapporteur de la proposition de loi (n° 239, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale portant abrogation des articles 112, 113 et 114 du Livre II du Code du travail et modification de l'article 185 du même Livre.

— M. Menu comme rapporteur du projet de loi (n° 316, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à accorder des congés non rémunérés aux travailleurs en vue de favoriser l'éducation ouvrière.

M^{me} Devaud, nommée rapporteur de la proposition de loi (n° 294, session 1956-1957), adoptée en deuxième lecture par

l'Assemblée Nationale, tendant à préciser les organisations habilitées à discuter les conventions collectives de travail, a aussitôt présenté et fait adopter ses conclusions, tendant à modifier, dans la forme, la rédaction adoptée par l'Assemblée Nationale.

COMMISSION DE COORDINATION
POUR LE TRAITÉ DE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

Mercredi 6 février 1957. — *Présidence de M. Coudé du Foresto, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Ferry, délégué général de la Chambre syndicale de la sidérurgie, sur la situation de la sidérurgie française dans le cadre de la Communauté charbon-acier.

L'exposé de M. Ferry a porté sur la question des approvisionnements, sur la situation du marché, sur le problème des prix et sur les questions posées par la mise en route du troisième plan d'équipement de la sidérurgie.

M. Ferry a ensuite répondu à des questions qui lui furent posées, notamment par MM. Armengaud, Laffargue, Fléchet et le président.